

FEVRIER 2010
N°20

ZOOM SUR ...

Le Pôle d'Excellence Rurale (PER) ...

Lors de ce conseil communautaire, les élus de la Communauté de Communes ont accepté de déposer un dossier de candidature à l'appel à projet de l'Etat au titre des PER.



Le cahier des charges

En décembre 2009, la Préfecture de Charente Maritime nous a informé que l'Etat lançait un appel à projet au titre des Pôle d'Excellence Rurale (PER).

Le dossier de candidature doit porter sur l'un des enjeux suivants :

- accroître la capacité économique des territoires ruraux
- répondre aux besoins de la population dans le domaine des services au public en fonction des évolutions des territoires.

Le dossier doit présenter un partenariat public privé pour la réalisation d'objectifs partagés. La structure porteuse, qui peut être un EPCI, doit formaliser un comité de pilotage avec les différents partenaires impliqués.

2 périodes possibles pour déposer le dossier de candidature, soit le 20 février pour une réponse en juin 2010, soit le 20 août pour une réponse en décembre 2010. Un dossier type est à remplir et il doit contenir au maximum 15 pages.

Le projet doit présenter un montant d'investissement minimum de 300 000 €. Le montant maximum de

subvention possible au titre du PER est de 1 500 000 €.

Les dépenses éligibles sont les investissements matériels et immatériels. Sont exclues les dépenses de formation et d'animation, ainsi que la réalisation de réseaux et de voirie.

Pour une labellisation en juin 2010, le projet doit être engagé financièrement en totalité au plus tard le 31 décembre 2012 et les travaux devront être payés et justifiés au plus tard le 31 décembre 2014. Pour une labellisation en décembre 2010, le projet doit être engagé financièrement en totalité au plus tard le 30 juin 2013 et les travaux devront être payés et justifiés au plus tard le 30 juin 2015.

La proposition de réponse

Le Président propose que la CCBM candidate à cet appel à projet sur accroître la capacité économique des territoires ruraux. Le dossier s'articulera autour de deux axes principaux que sont :

- soutien à la création d'entreprises sur les marchés de demain,
- accompagner les entreprises vers l'excellence environnementale.

L'idée est de créer un parcours résidentiel de qualité environnementale pour les entreprises et de les accompagner sur un parcours de vie éco responsable.

Concrètement, un ensemble immobilier constitué d'une pépinière d'entreprises et d'un hôtel d'entreprises pourrait s'établir sur le Parc d'Activités Economiques de Le Gua.

En parallèle, des parcours de formation et de sensibilisation seront proposés aux entreprises (positionnement stratégique sur les métiers de demain, sensibilisation aux différents labels et certification écologique).

Des rencontres avec de nombreux partenaires ont déjà eu lieu et il est prévu qu'un premier comité de pilotage se réunisse dans le courant du mois de mars 2010.

Plusieurs fiches actions sont en cours d'élaboration et une présentation plus détaillée du projet sera présentée lors d'un prochain conseil communautaire.



L'ESSENTIEL DU CONSEIL DU 24 FEVRIER 2010



Gestion Intégrée des Zones Humides (GIZH)

Les enjeux de la phase Etat des lieux et diagnostic des marais de Brouage et de l'estuaire de la Seudre :

- B1 (sur le marais de Brouage) : Maintien du caractère humide du marais de Brouage.
- S1 (sur le marais de l'estuaire de la Seudre) : Instauration d'une gestion concertée de l'eau pour équilibrer les usages et limiter les étiages et les inondations.
Les enjeux communs au marais de Brouage et de l'estuaire de la Seudre.
- Soutien aux activités socio-économiques contribuant au maintien de la zone humide et à la préservation de la biodiversité.
- Amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.
- Préservation de la biodiversité associée aux zones humides.
- Valorisation du territoire par la sensibilisation et la communication.
- Acquisition et diffusion de la connaissance.

Les grandes orientations d'actions à suivre :

- Maintenir un apport d'eau suffisant en provenance de la Charente et améliorer le stockage de l'eau dans le marais de Brouage.
- Instaurer une gestion concertée de l'eau pour équilibrer les usages sur le marais de la Seudre.
- Soutenir les activités économiques contribuant à la préservation de la zone humide.
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.
- Promouvoir les actions réglementaires et les initiatives locales préservant la biodiversité

associée aux zones humides.

- Valoriser le patrimoine naturel et culturel du territoire.
- Créer un réseau partenarial d'échanges et de diffusion de la connaissance et de l'information.
- Améliorer la connaissance sur le système marais.

Les pistes de réflexion pour la mise en place des actions suivantes :

- Action A : Mise en place d'une structure globale (syndicat mixte) sur les marais de Brouage et de l'estuaire de la Seudre.
- Action 2 : Fédération des acteurs sud-Charente pour une meilleure représentativité lors des projets de territoire.
- Action 3 : Mise en place d'un règlement ou d'une charte de l'eau entre l'ensemble des usagers du marais en vue d'une gestion concertée de la ressource.
- Action 7 : Création d'association(s) syndicale(s) en charge de la gestion et de l'entretien hydraulique (fossés, ouvrages, digues) sur les marais de la Seudre.
- Action 8 : Fédération des propriétaires en association(s) foncière(s) pastorale(s) et/ou aquacole(s).
- Action 19 : Engager une politique d'acquisition foncière en faveur de la préservation des zones humides.

Le lancement de ces actions commence par une phase importante de concertation et de sensibilisation des acteurs. Ce travail nécessite le recrutement d'un animateur pour mener ces réunions de concertation, finalisé le plan d'actions et engager des réflexions juridiques pour mener à bien ces actions.

En Bref ...

- Installation de Jean NOGUES, nouveau délégué titulaire de Marennes et désigné comme représentant au CIAS.
- Présentation des orientations d'actions du PLH par le cabinet «Habitat et Développement».
- Débat d'Orientations Budgétaires.
- Appel à projet pour la maîtrise foncière de terrains dans le cadre des Zones Humides.
- Demande de subvention dans le cadre de l'élaboration du DOCOB pour les sites Natura 2000.
- Validation du programme d'animations «Bouge ton Marais» et demande de subvention.
- Tarification et programme d'animations pour l'Espace Muséographique du Moulin des Loges pour l'année 2010.
- Convention de prestations avec le Centre Nautique de Plein Air pour la voile scolaire.
- Convention et participation financière pour l'action de la Mission Locale de Rochefort-Marennes-Oléron.
- PEL : acquisition de matériel informatique, et modification du plan de financement pour les travaux d'aménagement pour le Château des Enfants.
- Formation de surveillant de baignade pour le personnel de la filière animation.
- Mrs ROUSSEAU et LATREUILLE désignés représentants de la CDC au comité de programmation du FEP (Fonds Européens pour la pêche).
- Avenant au marché de la collecte du verre.
- Convention de mise à disposition de bien vacant pour la réalisation des itinéraires cyclables.

L'INFO DU CONSEIL

Communauté de Communes du Bassin de Marennes
10, Rue Maréchal FOCH BP 50 028 17 320 MARENNES
Tél : 05 46 85 98 41 - Fax : 05 46 85 54 41

www.bassin-de-marennes.com contact@bassin-de-marennes.com
ISSN 1969-2110